

ARRETE DU MAIRE N° 2026-33

Portant autorisation temporaire d'utilisation du domaine public communal et Interdisant provisoirement le stationnement sur la place/parking de la mairie

Le Maire de la commune de Clermont ;

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU le code pénal,

VU la délibération du conseil municipal n° 2022/01 du 17 janvier 2022 fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la commune pour occupation du domaine public communal,

VU la demande formulée par Monsieur Jean-Yves CLAVIOZ, Président de l'association « Clin d'Œil », sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser une manifestation (Cochon Clermontois),

Considérant qu'il importe de faciliter les préparatifs et le déroulement de cette manifestation et d'assurer la sécurité des participants,

ARRETE

Article 1 : Afin d'organiser les festivités du "cochon clermontois", l'association Clin d'Œil est autorisée à utiliser à titre gratuit, précaire et révocable la place de la mairie du vendredi 04 septembre à 18h au dimanche 06 septembre 2026 à 20h.

Article 2 : La manifestation est placée sous l'entière responsabilité du président de l'association, il se doit de souscrire à une assurance responsabilité civile organisatrice couvrant les dégâts occasionnés aux lieux, aux biens confiés et les dommages aux personnes.

Article 3 La circulation et le stationnement des véhicules, en dehors de ceux des intervenants pour l'association clin d'œil, seront interdits sur la place de la mairie du vendredi 04 septembre à 18h au dimanche 06 septembre 2026 à 20h.

Article 4 : La signalétique correspondante sera mise en place par le demandeur qui veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes la période d'occupation.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Clermont et une copie sera adressée à la brigade de gendarmerie de Seyssel et au demandeur chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont,
Le 20 août 2026

Le Maire,
ORSET Paul

